

---

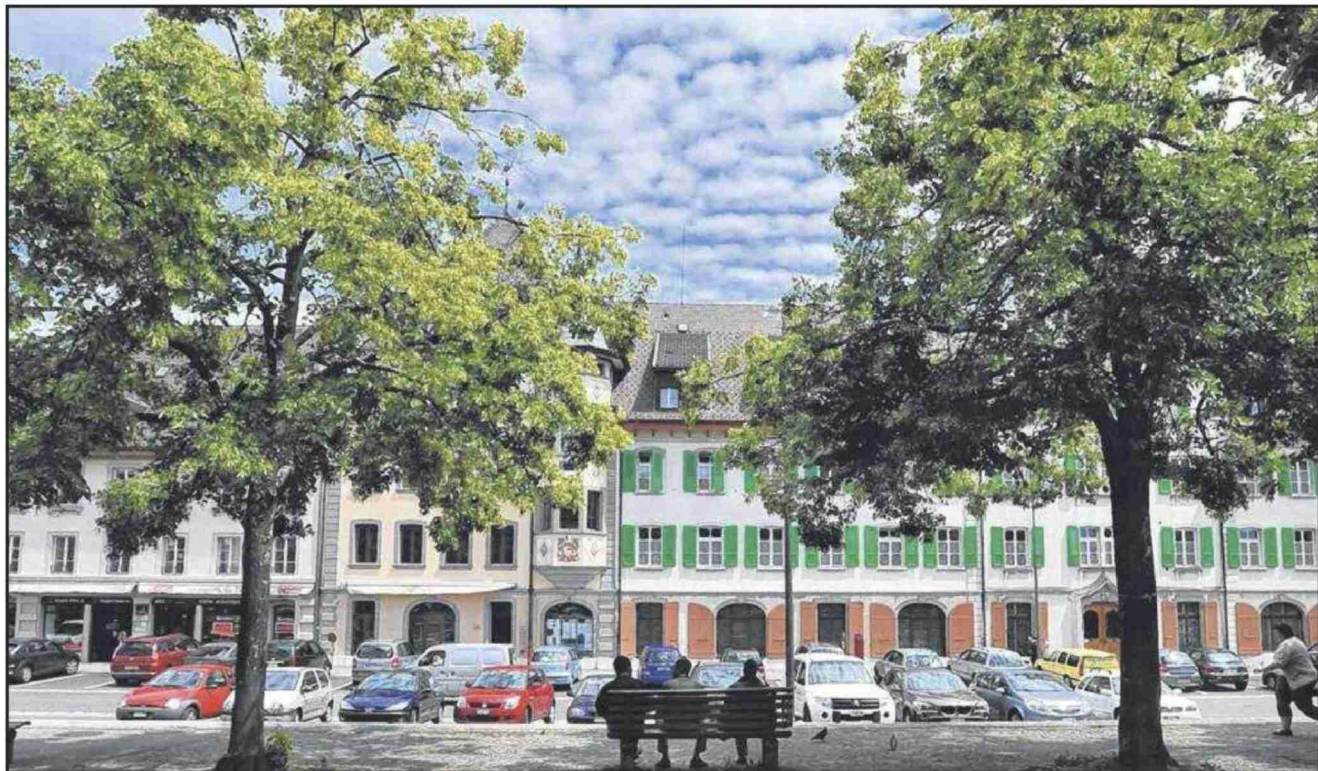
**Date: 13.06.2013**

# ***LA LIBERTÉ***

***QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG***

# WiFi gratuit à Fribourg et Bulle

**TECHNOLOGIE** • *Projet-pilote financé par l'Etat, l'accès sans fil gratuit à internet débarque aujourd'hui aux Grand-Places, à Fribourg, et au centre du chef-lieu gruérien.*



Flâner sous les arbres de la place du Marché, à Bulle, tout en surfant sur internet, c'est possible dès aujourd'hui. ALAIN WICHT-A

## **PHILIPPE CASTELLA**

Dès aujourd'hui, il est possible de surfer gratuitement sur internet avec son smartphone, sa tablette ou son ordinateur portable au cœur des deux plus grandes villes du canton. Aux Grand-Places à Fribourg, l'installation d'un réseau WiFi coïncide avec l'ouverture de Fribourg Plage. A Bulle, pas de plage, mais du surf gratuit sur la place du Marché et à la Grand-Rue.

Il s'agit là d'un projet-pilote financé par l'Etat à hauteur de 185 000 francs pour les installations, plus 25 000 fr. par an pour le service. Ce projet-pilote s'inscrit en réponse à l'initiative populaire FriNetz lancé par les Jeunes démocrates-chrétiens (JDC), qui demandent l'accès gratuit à internet sans fil dans les espaces publics à grande fréquentation du canton de Fribourg.

## **Premier accueil glacial**

Avant d'en arriver là, le Conseil d'Etat a dû se faire tirer l'oreille par la commission du Grand Conseil («La Liberté» du 15 avril). Dans un premier temps, le gouvernement avait réservé un accueil glacial à l'idée des JDC, estimant qu'il devait concentrer ses efforts sur le développement du projet de réseau de fibre optique.

La commission parlementaire lui a demandé de revoir sa

copie. Et c'est de là qu'a germée l'idée d'un projet-pilote. Il devait se déployer aussi à Morat, dans la Grand-Rue. «On y a finalement renoncé parce que la fibre optique n'y est pas encore disponible», justifie le conseiller d'Etat Georges Godel.

Il faut dire que ce projet-pilote a été mené en collaboration avec les deux sociétés créées pour développer et commercialiser le réseau de fibre optique, à savoir FFTH Fribourg et Netplus, qui rassemble Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten. Quatre antennes WiFi, reliées à ce réseau, ont été installées sur les Grand-Places, à Fribourg, et quatre autres dans le secteur autour de la place du Marché et la Grand-Rue à Bulle, explique Laurent Chollet, responsable du secteur réseau et téléphonie au Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

### **«En quelques secondes»**

Sur le plan pratique, une fois dans l'une de ces deux zones, il suffit de rechercher le réseau Fri-Netz. En s'y connectant, on est dirigé sur une page d'ouverture où il faut entrer son nom et son pré-

nom, ainsi que son numéro de natiel, afin de recevoir un code de validation. On le recopie, on clique et on se retrouve sur la toile. «Cette procédure est nécessaire, car sur le plan légal, on doit avoir une traçabilité des utilisateurs», indique Laurent Chollet. Mais il assure que «toute l'opération ne prend que quelques secondes».

L'accès est ensuite autorisé pour 24 heures. Si l'on quitte la zone et que l'on y revient, l'appareil (téléphone, tablette ou ordinateur) se reconnecte automatiquement. Mais le lendemain, il faut se réenregistrer.

Les installations mises en place devraient permettre de tenir une charge d'un millier d'utilisateurs simultanément. La bande passante est limitée à deux mégaoctets par personne. «Mais cela suffit pour voir des vidéos sur youtube, consulter ses e-mails, lire des journaux en ligne», précise Laurent Chollet, qui ajoute que des tests ont été réalisés.

### **Bilan après un an**

Cette nouvelle offre réjouit les initiants: «Ce projet-pilote, c'est exactement la démarche

qu'on souhaitait», réagit Pierre Kilchenmann, président du comité d'initiative. «On pourra ainsi voir si la demande suit.»

Georges Godel, lui aussi, attend les résultats de ce projet-pilote. A l'issue de la période probatoire d'un an, le Conseil d'Etat établira un bilan technique et financier, afin de juger de la nécessité de mettre à disposition du WiFi gratuit. Il examinera la suite à donner à ce projet sur le long terme. «Des tiers pourraient alors prendre le relais ou rejoindre le partenariat», annonce le communiqué de la Direction des finances.

Il faut dire que le gouvernement campe sur ses positions. «Nous n'avons pas changé d'avis», confie Georges Godel. Pour lui, «ce n'est pas le rôle de l'Etat de mettre à disposition une telle offre. Si on voit qu'il y a de l'engouement, on cherchera des partenaires pour la développer». Un premier bilan établi après six mois devrait déjà donner des indications à ce sujet.

Quant à l'initiative des JDC, son sort - son maintien ou non - est suspendu, le temps que devrait durer cette phase-pilote. I